



Communiqué sur le statut des enseignants-chercheurs

Alertée par le communiqué du bureau de la CP-CNU du 18 janvier 2024, la 14^e section du CNU « Études romanes » réunie en Assemblée plénière le 6 février 2024 s'associe aux préoccupations concernant les changements annoncés des statuts des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La 14^e section du CNU demande que le statut des enseignants-chercheurs reste inchangé.

Elle considère que l'urgence est l'augmentation du nombre de postes de titulaires et l'amélioration des conditions de travail de tous les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.



Motion Loi immigration

La 14^e section du CNU « Études romanes », réunie en Assemblée plénière le 6 février 2024, prend acte du retrait, dans la « Loi Immigration », des articles les plus problématiques concernant les étudiantes étrangères et les étudiants étrangers et, plus largement, l'Université française.

Toutefois, le vote initial de cette loi, la nature inconstitutionnelle de certains articles et la remise en cause de valeurs telles que l'universalisme ou l'ouverture et l'accueil incitent la 14^e section du CNU, en accord avec les nombreuses prises de position des universités françaises, à réaffirmer son attachement inconditionnel à la libre et féconde circulation des personnes et des savoirs.

La 14^e section du CNU manifeste son profond désaccord face au maintien d'articles restreignant les droits sociaux, durcissant les conditions d'accès aux cartes de séjour pour les étudiantes et étudiants et remettant en question l'égalité d'accès aux formations universitaires par l'instauration de droits d'inscription différenciés.

Motion adoptée à l'unanimité par les membres titulaires et suppléants de la 14^e section du CNU.



Motion pour l'augmentation du nombre de CRCT attribués par le CNU

Réunie le 9 février 2024, la 14^e section du CNU s'élève contre l'insuffisance du nombre de semestres de CRCT (Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques) à attribuer chaque année au niveau national.

Face à l'accumulation des responsabilités et des charges administratives qui pèsent toujours plus sur les enseignantes et enseignants chercheurs et face aux diverses procédures d'évaluation auxquelles elles/ils doivent se plier, il est du devoir du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'augmenter significativement le nombre de CRCT octroyé au titre des sections du CNU en appliquant le décret n°84-431 du 6 juin 1984 prévoyant en particulier « la possibilité de bénéficier d'un congé de 6 mois par période de 3 ans passée en position d'activité ou de détachement ».

Motion adoptée à l'unanimité par les membres titulaires de la 14^e section du CNU.



Motion contre la réforme du CAPES

Réunie en Assemblée plénière le 6 février 2024, la 14^e section du CNU « Études romanes », attachée à la qualité de la formation des enseignantes et des enseignants du secondaire, demande l'abandon de la réforme de la formation et du recrutement des personnels (CAPES) qui vise à positionner le concours en 3^e année de Licence.

En effet, cette réforme entraînerait une nouvelle diminution des contenus disciplinaires dans la formation des enseignantes et des enseignants. Cette réduction renforcerait le déséquilibre entre la part disciplinaire et la part pédagogique au niveau des formations universitaires, des épreuves du concours et des pratiques d'enseignement alors que le métier d'enseignante et d'enseignant repose sur des pratiques pédagogiques qui n'ont de sens que si elles prennent appui sur le savoir.

Motion adoptée à l'unanimité par les membres titulaires et suppléants de la 14^e section du CNU.

Communiqué sur la menace de destruction des universités et de la recherche en Argentine

Réunie en Assemblée plénière le mardi 6 février 2024, la section 14 du CNU manifeste sa solidarité avec le monde universitaire argentin et le Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique et soutient le texte du Red.Ar (Réseau Européen pour la Défense de la Démocratie en Argentine) « Contre la destruction des universités et de la recherche en Argentine ».

Contre la destruction des universités et de la recherche en Argentine

*

Nous, chercheur-euses, enseignant.es chercheur.euses, laboratoires de recherche, sociétés savantes exprimons notre solidarité avec nos collègues du système universitaire public argentin et du CONICET menacés par les coupes budgétaires sans précédent prévues par l'actuel gouvernement. Nous tenons à alerter sur les conséquences dramatiques qu'auraient les mesures brutales de définancement annoncées. Ces mesures d'économie à courte vue auraient pour effet de détruire l'excellence de la recherche argentine reconnue au niveau mondial et fondée sur des décennies d'investissement public.

Nous invitons le gouvernement argentin à ne pas mettre en application les mesures de casse annoncées. Nous exigeons le maintien du financement des programmes et des bourses de recherche votées, ainsi que la confirmation des recrutements et des promotions des chercheur-euses, des boursier.eres et des technicien.nes du CONICET. Quelle que soit la gravité de la crise économique et financière que traverse l'Argentine, rien ne justifie les arbitrages pris sans aucune concertation au détriment de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui hypothéqueraient le futur du pays.

Red. Ar

Réseau Européen pour la Défense de la Démocratie en Argentine